



Assemblée générale de la section d'apiculture de Sion&environs le 3 février 2017

Caveau Alain Bétrisey et fils, à Botyre

1. Ouverture de l'assemblée et salutations du Président

19h30. Prise de parole du Président pour l'ouverture de l'assemblée générale du 3 février 2017. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et remercie Alain Bétrisey pour nous avoir mis à disposition sa cave.

2. La liste des présences est mise en circulation

3. Approbation du PV de l'assemblée 2016

Il n'y a aucune question particulière concernant le PV de l'assemblée 2016 qui est approuvé tel quel, sans lecture.

4. Rapport du caissier et des vérificateurs de compte + nomination d'un nouveau vérificateur de compte

Paul Constantin nous informe qu'il y a plus de sorties que d'entrées (déficit en lien avec des cotisations non-payées, des oublis d'encaissement des boissons lors des réunions, de la facture de la sortie officielle 2015 payée à Conthey en 2016 et du décompte de la sortie officielle 2016 vers Täsch, actuellement en suspens qui sera adressé prochainement à la section de Conthey).

Produits : + 3'283.55

Charges : - 4'593.60

Pertes exercice 2016 : - 1'310.05

Fortune 31.12.2016, banque et en caisse : 11'910.90

Le vérificateur de compte remercie le caissier pour la bonne tenue et l'exactitude des comptes présentés et vérifiés. Ceux-ci sont approuvés par l'assemblée.

5. Rapport du Président

Le Président fait un rappel de l'année 2016 :

- Dernière AG clairesemée, mais héroïque due aux abondantes chutes de neige.
- Assemblée des délégués FAVR
- Multiples réunions de l'inspectorat pour la mise en route des directives fédérales
- Assemblée des délégués SAR à Sion, parfaitement orchestrée et avec le soutien de la FAVR et la mise au point par Serge Imboden concernant le brevet fédéral d'apiculture.
- Cours cantonal concernant la pratique de la lutte contre le varroa



- Soirée d'informations organisée à l'école d'ingénieurs par Bertrand Jacquier et Gaëtan Varone, avec le concours de la maison Biovet à l'école d'ingénieurs à Sion concernant les produits à disposition pour les traitements.
- Cours d'élevage atypique aux îles
- Sortie officielle à Täsch et Zermatt, parfaitement organisée par Serge Imboden
- Cours pratique au rucher de Bertrand Jacquier portant sur le thème du pollen
- Conférence scientifique très intéressante de Gilbert Duruz sur le thème du varroa
- Conférence très attendue de Charly Rey sur le thème des plantes mellifères
- Le cheptel suisse et plus particulièrement valaisan se porte assez bien. Le pourcentage de pertes est à la baisse. Les chiffres 2016 permettent de situer celles-ci à environ 10 %. Les spécialistes nous recommandent le schéma de traitement suivant :
 - AF de suite après le récolte, puis au début de septembre
 - AO hors couvain en décembre.

6. Admissions – démissions – membres

Ordinaires : Albrecht Denise, Brumann Grégoire, Frank Anne-Claire, Morard Steve, Vuignier Sonia, Vuignier Olivier, Gatti Gianluca, Queijo Filipe, Schalbetter Régine, Sauthier Grégoire, Ruf Lucien, Pfister Nicolas, Luzzi Vittorio&Soraya, Gerber Gordana, Lorétan Nicolas, Eigenheer Floriane

Amis : Fournier Nicolas, Balet Julien, Grangier Adrien

Vétéran : Pralong Jean-Paul

7. Rapport des inspecteurs de ruches, des moniteurs-éleveurs, du conseiller apicole et du contrôleur du miel

Jean-Baptiste Carrupt fait son retour. Il y a des ruches non-déclarées ce qui peut poser problème en cas de maladie (propagation à d'autres ruchers)

- Jouer le jeu de déclarer ses ruches
- Fermer les ruches mortes au printemps
- Ne pas laisser des cadres sur les ruches ou pendus aux arbres

Cours d'élevage : Gaëtan nous explique que le cours 2016 fut épique (photos à l'appui) et n'a pas donné les résultats escomptés. La partie théorique a bien fonctionné. La partie pratique quant à elle s'est terminée avec un taux de réussite de 4 % environ → peu concluant

Contrôleur de miel : Nicolas Berthod

Un rappel est fait sur l'importance de bien étiqueter nos pots. Doit y figurer :

- Le numéro de lot
- La date de péremption
- La mention suisse (CH)



8. Rapport de l'inspecteur cantonal (cf ppt Bastien Nobs)

Claude nous présente Bastien Nobs, nouvel inspecteur cantonal.

Bastien nous donne quelques informations :

- Le miel est une denrée alimentaire et il faut donc ne pas oublier de noter les informations nécessaires lors de vente.
- Les abeilles sont des animaux de rente
- L'apiculture est soumise à différentes lois (OFE, OHyPPR, OmédV, LPTh, LDAI)

Bastien nous transmet des informations concernant l'hygiène à respecter.

Hygiène :

- Les rayons de miel vides doivent être propres et stockés dans un endroit propre, inodore et exempt d'organismes nuisibles (pas de soufre pour traiter la teigne !!!)
- Le miel est récolté et traité de façon réglementaire (peu de fumée, propre, eau potable pour le nettoyage, <21 % d'humidité)
- Le miel est stocké de façon réglementaire (pas de paraffine, stocker à environ <15°C)
- Le type, la quantité et le destinataire du miel est documenté (les 3 ans ne s'appliquent pas lors de la vente directe aux consommateurs)

Santé animale :

- Les colonies d'abeilles sont saines (réserve en suffisance, peu d'ailes atrophiées, couvain sain)
- Les ruchers occupés et inoccupés sont suffisamment entretenus pour que tout risque d'épizootie soit exclu
- Le varroa doit être combattu de manière efficace et l'infestation fait l'objet de surveillance
- Les ruchers font l'objet d'une surveillance régulière quant à la présence de symptômes des 2 formes de loques et d'Aethina Tumida
- Médicaments vétérinaires
- Sont autorisés dans les ruchers uniquement les médicaments et les méthodes bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (Swissmedic, classe D, péremption)
- Les médicaments vétérinaires sont conservés correctement (hygiène irréprochable, sûr, sous clé)
- L'utilisation de médicaments vétérinaires est inscrite dans un journal (de quelque forme qu'il soit) et gardé pendant 3 ans.
- Trafic des animaux
- L'apiculteur a enregistré correctement ses ruchers et chaque rucher est identifié dans les règles (annonce d'un rucher, fin d'activité, changement de propriétaire, plaquette bien visible de l'extérieur)
- Le registre des effectifs est tenu conformément aux prescriptions en vigueur (3 ans)



- !!! importation illégale ou incorrecte

Page de référence pour les maladies, séquestres, informations, tous les documents à télécharger.

<https://www.vs.ch/web/scav/veterinaire/sante/apiculture>

Bastien Nobs : bastien.nobs@admin.vs.ch - 079/200.05.71

9. Renouveau du comité

Raphy Lugon-Moulin a fait part de son souhait de quitter (à regret) son poste de secrétaire après de longues années de bons et loyaux services. Anne-Claire Frank est proposée pour prendre la relève. L'assemblée accepte la nouvelle secrétaire.

10. Programme des activités 2017

Février	> vendredi 03, 19h30	Assemblée générale au caveau Alain Bétrisey et fils, à Botyre/Ayent - Raclette - Parking à disposition
Février	> vendredi 24, 19h00	Assemblée des délégués de la FAVR à l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf
Mars	> samedi 11, 10h00	Rucher de Claude Pfefferlé aux Iles, atelier fabrication du candi et cadres divers. Apéro, raclette ou macaronis du chalet
Mars	> samedi 18	Assemblée des délégués de la SAR à Moudon
Avril	> mercredi 26, 19h00	Cours informatique "pour les nuls": accès au site de la section, gestion des mails, Dropbox, Doodle, etc. HES-SO (école d'ingénieurs)
Mai	> samedi 06, 14h00	Cours FAVR au rucher école : Trucs & astuces
Mai	> samedi 20, 10h00	Cours d'élevage F1, au rucher de Claude Pfefferlé, aux Iles, par nos moniteurs-éleveurs ; accent porté sur le côté pratique pour permettre à chacun de faire son propre élevage chez lui
Juin	> dimanche 11 ou 18	Sortie annuelle d'été organisée par la société de Conthey
Juillet	> samedi 01	Sortie à Blonay, avec la collaboration de la société d'apiculture de la Haute-Broye. Découverte de la ruche à robinet Flow Hive et de la ruche cheminée
Septembre	> mercredi 27	Apiservice, démonstration de nettoyage de ruches au moyen de l'Apimobile. Lieu et heure à désigner
Octobre	> mardi 3, 18h30	Savièse, brisolée en collaboration avec l'Amicale au local du feu de Savièse, route de Drône. Participation de Fr.10.- par personne (+bouteille)
Novembre	> mercredi 29, 19h00	Rucher école de Châteauneuf - Rétrospective 2017, soirée traditionnelle vin chaud et clôture de l'année



11. Sortie annuelle de la section : suspens, dépend de la section de Conthey.

12. Désignation des délégués aux AG FAVR et SAR

Les délégués SAR sont : Robert Praz et Georges Dayer

Des bénévoles sont requis pour l'AG FAVR du 24.02.17 : Esther Malcotti, Isabella Moretti, André Sierro, Norbert Bonvin, Jean-Pierre Mellina, Raphy L-M, Claude Pfeff.

Un grand merci à eux pour leur investissement

13. Intervention du vice-président : brevet fédéral

Serge Imboden nous parle du brevet fédéral. Deux valaisans sont actuellement en formation. Il nous informe que les cours de formation sont complets jusqu'en 2018.

Le nouveau site internet peut être consulté sous : www.abeille.ch

14. Divers :

- Gilbert nous présente un site internet permettant de visiter son rucher en temps réel (permet également d'éviter les vols et déprédations) : beeguard.fr
- La promotion du miel valaisan s'est faite jusqu'au Vatican.
- Une question se pose : pourquoi ne pas mieux promouvoir le miel et l'apiculture valaisanne comme pour le miel de Manuka.
- Claude propose de prendre une personne du comité pour la deuxième signature pour accéder aux comptes de la section (plus pratique) → proposition acceptée
- Claude propose également que les coordonnées des membres soient disponibles sur le site de la section (avec un mot de passe) → proposition acceptée
- Gilbert Duruz est nommé Membre d'Honneur selon l'art. 7 des statuts de la section. Un belle standing ovation pour Gilbert et il est chaleureusement félicité par notre président.

15. Mise à disposition reines F1 subventionnées

- Claude propose des reines F1 subventionnées à hauteur de 1000.- par la section. La reine serait au prix de 25.- et la section verse à l'éleveur une subvention de 15.-/reine vendue. Cette aide serait destinée de préférence aux jeunes apiculteurs moins expérimentés et pas plus de 3-4 par personne. Ces reines F1 ne sont pas destinées à remplacer les vieilles reines.
- Les apiculteurs intéressés prendront contact par mail avant le 01.04.17 avec le président ou la secrétaire pour préciser le nombre de reines.
- Claude clôt la séance aux alentours des 21h et remercie d'avance Etienne&Alain Bétrisey pour la raclette et la mise à disposition du carnotzet à l'occasion de notre prochaine AG, prévue le vendredi 09.02.2018.

Anne-Claire Frank, secrétaire section Sion&environs ; anneclaire.frank@vs.educanet2.ch; +41 79 708 63 22